

Rapport de l'Assemblée générale ordinaire des Cercles des Naturalistes de Belgique Eupen – 22 avril 2023

Présent(e)s : voir liste dans le registre des AG.

Excusé(e)s : voir liste dans le registre des AG.

0. Introduction à la réunion (10 h 15)

Ch. Vermonden et J.-M. Boudart remercient A. Schoumaker pour l'excellent accueil réservé aux membres présents ; ces derniers sont aussi remerciés pour leur participation à cette AG. Nous sommes accueillis à l'Athénée, dans cet établissement où travaille A. Schoumaker, de formation d'éducatrice spécialisée, et qui depuis quelques années, remplit la mission de prévention, sécurité et bien-être au travail. A. Schoumaker-Thissen présente l'équipe de la section Nature 4 you : Anne Dortu, secrétaire, Patrick Huynen, trésorier, Werner Thissen, relations publiques, Christine Delsupexhe, logistique, qui ont mis les petits plats dans les grands pour bien nous accueillir. Une balade est prévue l'après-midi, à travers les bois du Haut d'Eupen, jusqu'au barrage d'Eupen.

J.-M. Boudart est ému de présider la première Assemblée générale (AG) comme successeur de Léon Woué qui souhaite d'ailleurs une bonne réunion de l'AG. Coïncidence, ce jour d'AG est aussi la journée internationale de la terre nourricière.

Ch. Vermonden présente l'ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 11 juin 2022 à Neufchâteau

C. Cassimans demande la suppression du mot « informatisée » repris au point 0. En effet, C. Cassimans s'est chargé de la gestion informatisée du fichier des membres pendant des années ; il avait développé en Access un fichier permettant de disposer d'une base de données des membres fiable et à jour. En outre, à la demande des délégués des sections, il envoyait rapidement la liste des membres qui relevaient de chaque section.

Par ailleurs, C. Cassimans signale que son petit-fils de 5 mois reçoit l'Erable ! En versant une cotisation « famille », dans certains cas, un Erable est adressé à chaque membre de la famille.

C. Cassimans fait état des exigences du SPF Finances (dons exonérés) : il faut les dates de naissance et/ou des n°s de registre national dans le fichier ; ces informations, si elles sont manquantes génèrent des blocages et donc l'impossibilité de disposer des fiches fiscales et perte pour l'asbl (cela représente au total 87 membres pour un montant de 22.000 €). En questionnant ses ex-collègues, il lui a été répondu que les dates de naissance et/ou n°s de registre national n'étaient plus reprises dans le formulaire pour respecter le RGPD !

M. Dieudonné rappelle que lors d'un don, il est important d'indiquer dans la communication du virement, le n° de registre national.

Ch. Vermonden et le CD sont bien conscients des problèmes liés à la gestion de la base de données des membres et que la mise en ordre en interne est indispensable pour enrayer entre autres la diminution du nombre des membres. C'est un des chantiers prioritaires. Par ailleurs, le RGPD est un argument incorrect. Ces données doivent être encodées et leur usage peut être pertinemment justifié.

Lors de la réunion du Conseil des sections, le 18/6, Géraldine et Jennifer rappelleront les règles d'usage à respecter en matière de RGPD.

G. de Montpellier signale que l'assurance souhaite disposer de la liste des membres deux fois/an.

Moyennant la suppression du mot « informatisé », le PV de l'AGO du 11 juin 2022 est approuvé. Le PV de l'AGE du 11 juin 2022 (révision des statuts et nominations/cessations des administrateur.trice.s) est également approuvé.

2. Comptes de l'exercice 2022 et bilan

Ch. Vermonden présente les comptes 2022 (copies des comptes sont distribuées) et attire l'attention sur les éléments suivants pour expliquer les augmentations des recettes mais aussi des dépenses :

- Reprise quasi complète des activités en 2022 (après la Covid) : formation des CGN, écoles, stages, etc.
- Nouveaux projets subsidiés (aires protégées) et nouveaux engagés pour répondre aux projets ;
- Comptoir Nature (opération spéciale pour l'optique Kite avec Damien) ;
- 4 indexations des salaires et prise en compte de l'ancienneté barémique, départs et entrées de personnel ; ainsi, les frais de personnel ont doublé par rapport à 2021 ;
- Réforme du subsidé APE : depuis 2022, ce subsidé est versé trimestriellement et est indexé l'année suivante ;
- Augmentation du coût de l'énergie ;
- Diminution du nombre de membres (moins de cotisations – nous avons « perdu » des membres après la période Covid). Les délégué.e.s de section sont vivement invité.e.s à solliciter le public à se faire membre et rappeler aux membres non en règle de cotisation, d'à nouveau cotiser. Un dépliant sera d'ailleurs rédigé et distribué au public qui participe aux visites guidées ou autres animations, sans être membre.

Th. Thysebaert signale, que ne disposant plus de rentrées financières via l'arrêté Bocqueteaux, l'entretien des joëlettes est à la charge du groupe (il tient rappeler que le groupe a investi 18.000 € dans l'achat des joëlettes), alors que ce matériel est l'outil pédagogique qui permet à des personnes à mobilité réduite de pouvoir participer à des découvertes dans la nature.

Ch. Vermonden confirme la décision prise lors du Conseil de direction du 5/11/2022, de constituer un pot solidaire appelé « Fonds de soutien aux sections » pour :

- acheter du petit matériel (loupes, guides, carnet de naturalistes, kits d'observation, des impressions, etc.) ;
- financer des outils de communication-sensibilisation ;

- défrayer des déplacements.

Dès lors, les frais d'entretien des joëlettes peuvent bien entendu être pris en charge par ce fonds. Jennifer et Géraldine assureront le suivi.

M. Pontegnïe vérifie si dans le cadre du subside « Aires protégées », le coût d'entretien des joëlettes pourrait être justifié.

C. Cassimans signale que précédemment, un bulletin de versement était inséré dans l'Erable, permettant aux membres de verser leur cotisation ; si au bout de 6 ou voire 9 mois, la personne n'avait rien versé, l'Erable ne lui était plus envoyé.

An. Schoumaker insiste sur l'importance de développer un sentiment d'appartenance à une section CNB, et ce, pour la rendre aussi plus dynamique.

N'hésitez pas à envoyer par email à Ch. Vermonden christophe.vermonden@cercles-naturalistes.be ou à J.-M. Boudart jean.marie.boudart@cercles-naturalistes.be toutes remarques, propositions, tous commentaires concernant l'Erable, la base de données des membres ou les recettes et les dépenses.

Ch. Vermonden tient quand même à souligner que des améliorations ont été apportées, par exemple, pour respecter le délai de réception de la carte de membre. La gestion après Covid n'a pas été simple ; les équipes ont été restructurées et de nouveaux chantiers ont été lancés (nouvelle version de la formation CGN, le dossier de candidature pour le PNESM, etc.) ; tout ceci a demandé beaucoup d'investissements de la part de l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, si effectivement, en 2021, le bénéfice reporté était de 101.000 €, en 2022, une perte de 42.614 € est enregistrée. Toutefois, vu le contexte (indexations, coût de l'énergie, etc.), les CNB s'en sortent plutôt bien.

Un élément important de ce bilan repose sur le fait que les CNB sont propriétaires des terrains et des belles infrastructures (cf les labos), ce qui fait dire, au banquier, que les CNB ont une belle capacité d'emprunt au cas où...

C. Cassimans attire l'attention sur la valeur marchande « dormante » du stock de marchandises (matériel optique, livres, etc.) ; une partie du stock (livres) sera récupérée par la LRBPO (convention).

Th. Thysebaert souhaite savoir à quelles tranches d'âge appartiennent les CGN ; sur la base des estimations, deux tranches sont majoritaires : celle des 60 ans et plus, et celle des 25-35 ans, en croissance. Il estime aussi qu'il est important de :

- garder du plaisir pour gérer les bénévoles ;
- travailler avec l'ensemble des membres.

Avant de passer au point suivant, Ch. Vermonden, J.-M. Boudart et Th. Malbert au nom de l'AG tiennent à remercier tout particulièrement Michèle Dieudonné pour la grande qualité du travail comptable fourni pendant 38 ans au service des CNB. Cette année-ci a été difficile, faute de réelle aide alors que la charge de travail était lourde, malgré ce contexte, M. Dieudonné a relevé le défi de clôturer les comptes 2022 pour les présenter à cette AG.

En guise de remerciements à l'occasion de sa mise à la retraite, de belles orchidées lui sont offertes (bien appréciées par M. Dieudonné) ; un chèque-cadeau est aussi remis à C. Cassimans qui officiellement pensionné, a continué à donner un coup de main « comptable » à son épouse M. Dieudonné. Tous deux sont chaleureusement applaudis par l'Assemblée.

3. Rapport des vérificateurs aux comptes

J.-M. Boudart lit le rapport de Jean-Claude Damilot, vérificateur aux comptes, qui conseille à l'Assemblée générale d'approuver l'ensemble des comptes et bilan de l'année 2022.

L'Assemblée générale approuve les comptes et bilan 2022

4. Rapport général sur les activités de la société en 2022

Ch. Vermonden présente le rapport d'activités 2022 via un Power Point. Ce document qui devra encore être complété par les éléments proposés par les membres de l'AG, sera mis sur le site internet. Toutes remarques et compléments d'information peuvent être communiqués à Ch. Vermonden : christophe.vermonden@cercles-naturalistes.be

Le slogan des CNB : « Emerveiller – Transmettre – Protéger » transparaît à travers toutes les missions et actions des CNB.

Ainsi, la formation des CGN : pour les années 2021 – 2023, 600 CGN se sont inscrits et sont répartis dans des groupes de 15 participants dans les 6 lieux de formation. Une membre (CGN session 2021) signale les difficultés rencontrées dans l'organisation, notamment qu'il n'a pas toujours été tenu compte du lieu de résidence du CGN par rapport au lieu de formation (nous reconnaissons que les candidats de cette session ont malheureusement essuyé les plâtres de cette nouvelle version de la formation et nous sommes bien sûr désolés).

Autre changement : l'organisation d'un week-end au début de la formation, permettant entre autres de faire mieux connaissance tant avec les écopédagogues, qu'avec le groupe.

Le module Climat est à améliorer pour mettre en avant l'importance de la nature dans les solutions d'adaptation et d'atténuation des dérèglements climatiques.

Autre chantier : Réseau de Guides-Nature et la plateforme qui devraient être mis en œuvre d'ici la fin de cette année. Un subside de la Région wallonne est d'ailleurs octroyé pour cette plateforme qui à terme permettra à un groupe, citoyen, école, entreprise, etc. de disposer d'un.e Guide-Nature qui au préalable aura encodé toutes les informations nécessaires et spécificités (lieux, thèmes, disponibilités, type de public (PMR), etc.).

C. Cassimans rappelle qu'il existe toujours un n° de téléphone « actif » (contacter Mr Ruche) qui pourrait être dédié à recevoir les appels pour des demandes de Guides-Nature, et ce à côté de la plateforme. Ch. Vermonden relaiera cette information auprès d'I. Bastogne qui supervise ce chantier.

Une membre (CGN) s'informe sur la possibilité de rémunérer le.a Guide-Nature ; Ch. Vermonden rappelle que la nature est un bien commun et qu'à ce stade, le.a Guide-Nature est défrayée sur la base de l'indemnité de volontaire tant pour la préparation de l'activité que pour l'activité proprement dite. Comme nous visons aussi les écoles, l'accessibilité est prioritaire. Ce modèle sera bien entendu évalué.

G. de Montpellier (3/5^{ème}) et Jennifer Lesire (4/5^{ème}) ont été engagées notamment pour redynamiser les sections et participent activement à plusieurs chantiers : FrichNat et plateforme et ont lancé le parrainage entre des GN brevetés et des CGN pour partager ensemble sur l'itinéraire du CGN et de prendre contact de temps en temps pour faire le point sur le parcours du candidat dans sa formation. C'est aussi l'occasion pour le CGN de s'insérer dans la vie d'une section et de participer aux activités mais aussi d'éventuellement s'essayer à la guidance.

G. de Montpellier présente brièvement le chantier subsidié FrichNat. Le but du projet est d'évaluer le rôle des friches industrielles urbaines et périurbaines dans la conservation de la biodiversité grâce à la puissance de la science participative, représentée par vous, les naturalistes volontaires passionnés des sections locales. Ce projet est innovant dans sa méthodologie car elle est co-construite entre deux types d'experts :

- Experts universitaires (Université de Liège), pour leurs compétences scientifiques et la valorisation des données récoltées sur des friches industrielles (Charleroi, Liège et Mons) ;
- Experts naturalistes (Cercles des Naturalistes de Belgique), pour leur compétence pointue dans l'identification du vivant.

Des protocoles sont élaborés pour inventorier et seront validés par le DEMNA.

C. Cassimans constate, en voyant une des photos du PP, qu'un écopédagogue a déposé une plaque « bitumeuse » à la réserve de la barytine, sans en avoir au préalable informé le conservateur, C. Cassimans.

Ch. Vermonden félicite l'équipe qui s'est fortement investie pour préparer et déposer le dossier de candidature du PNESM. Il y a bien entendu encore beaucoup de travail mais le PNESM est créé et reste la fierté des CNB.

Le dérèglement climatique exige que certaines activités notamment fortement demandées par les écoles, comme l'hydrobiologie, ne puissent s'organiser normalement (cf le niveau du Viroin).

Les CNB souhaitent plus d'ouverture vers les habitants de Vierves en permettant par exemple l'accès aux jardins botanique et des plantes médicinales.

Les CNB développent des partenariats et des synergies avec d'autres associations (LRBPO, Ardenne & Gaume), avec des Communes, Administrations et Universités, etc.

Nous sommes invités à signaler à Ch. Vermonden les partenariats manquants : UCLouvain, DNF, Haus Ternell, les Amis du parc de la Dyle, les Amis de la Fagne.

Th. Thysebaert signale la possibilité de visiter une ferme « bio » qui est proche de Vierves. Avec la LRBPO et Ardenne & Gaume, les CNB collaborent notamment en termes d'occupation des locaux à Wierde ; une mutualisation (vente des livres) est en cours.

M. Pontegnien présente brièvement le chantier « Aires protégées » pour lequel actuellement 15 personnes sont engagées (subside de la Région wallonne) ; 5 associations (Ardenne & Gaume, LRBPO, les Amis du parc de la Dyle, les Amis de la Fagne et les CNB) sont parties prenantes pour oeuvrer à la conservation de la nature et au développement du réseau de

réserves naturelles dans le but de créer un maillage cohérent de sites protégés à l'échelle de la Wallonie (acquisition, restauration et valorisation des sites). Des terrains intéressants en termes de biodiversité et proches de réserves naturelles agréées, sont recherchés.

Par ailleurs, afin de renforcer l'équipe, un profil d'acheteur est recherché pour la Province de Liège ainsi qu'un juriste ayant une expérience en marchés publics.

Pour plus d'informations : [Le projet « Aires protégées » | Cercles des Naturalistes de Belgique \(cercles-naturalistes.be\)](#)

Une formation « ornithologique » est lancée à l'automne 2023 en collaboration avec la LRBPO.

Ch. Vermonden insiste sur l'importance de disposer d'une organisation de qualité au service des membres et des sections.

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activités 2022.

5. Décharge aux administrateurs et à l'administrateur-délégué

L'Assemblée générale, unanime, donne décharge aux Administrateurs et à l'Administrateur-délégué. Ch. Vermonden remercie pour la confiance donnée au Conseil de direction et en son nom, remercie le travail fourni par les Administrateurs et par tous les bénévoles des sections.

6. Programme d'activités 2023

En présentant le rapport d'activités 2022, Ch. Vermonden a abordé dans les grandes lignes le programme d'activités et poursuite des chantiers en 2023.

L'Assemblée générale approuve le programme d'activités 2023.

7. Projet de budget 2023

Ch. Vermonden épingle les éléments importants tant au niveau des recettes : reprise complète de toutes les activités et le don Eneco (convention éolienne/OCA) d'un montant de 25.000 €/an, que des dépenses : rémunérations du personnel (prévision de 2 indexations), 50.000 € ont été réservés pour la mise en conformité des bâtiments (détection incendie, portes coupe-feu, etc.).

Nous devons être très attentifs à la trésorerie ; toutefois, selon notre banquier, nous avons la capacité au cas où nous devrions disposer rapidement d'un montant important. Les dons des membres et des sections sont évidemment les bienvenus.

C. Cassimans rappelle que les membres ont la possibilité de faire un legs ou une donation aux CNB.

L'Assemblée générale approuve le projet de budget 2023.

8. Fixation du montant de la cotisation 2024

J.-M. Boudart présente la proposition d'augmenter la cotisation de la manière suivante :

- Cotisation individuelle passerait de 15 à 20 €
- Cotisation familiale resterait à 25 €
- Cotisation Etudiant resterait à 8 €
- Cotisation membre à vie passerait de 280 à 300 €
- Nouvelle cotisation : membre protecteur (effectif) : 40 € (les membres protecteurs seront invités à une soirée dans les locaux de Wierde avec projection et présentation des aires protégées et autres + accès à la boutique LRBPO/CNB)

Th. Thysebaert s'interroge sur la réaction des membres quant à l'augmentation importante de 33 % pour la cotisation individuelle sur une période de 3 ans. Certes, le prix n'a pas augmenté pendant des années mais ne risque-t-on pas de dissuader certains membres de cotiser ? Autre suggestion : prévoir un versement mensuel de 2 € via un ordre permanent ou une domiciliation ; ceci a pour avantage d'avoir une rentrée, certes minimale mais régulière. Autre suggestion : prévoir des tarifs différents pour d'autres catégories (Aviq, Art 60, etc.).

Ch. Vermonden propose que nous adoptions les montants et le nouveau type de cotisation (membre protecteur) et de mettre en place un groupe de travail chargé de faire une étude technique sur les diverses catégories qui pourraient être prises en compte.

L'Assemblée générale donne son accord sur la proposition de Ch. Vermonden.

9. Situation des sections

J.-M. Boudart informe des modifications au sein des sections :

- L'Hellébore : Françoise Helbo, trésorière, démissionnaire, est remplacée par Pascal Flijpo ;
- Tournaisis : Jean-Pierre Demolder, trésorier, démissionnaire, est remplacé par Marilyn Stamanne ;
- Niverolle – Mouquet : Marie-Anne Berghenhouse, trésorière, est démissionnaire. Cédric Conan est président et secrétaire ad interim ;
- Brabant wallon : Jean-François Misonne, décédé, est remplacé par Olivier Mazy ;
- La Charbonnière : Jean-Marie Culot, trésorier, est démissionnaire.

Les banques doivent disposer des noms et prénoms des trésorier-ière.s confirmés en AG.

Si les sections ont peu d'opérations bancaires, il faut en informer P. Gohy ou J. Lesire ou G. de Montpellier et renvoyer la carte bancaire ; cela permet de réduire les frais administratifs. Si une section a besoin d'une facture, elle doit être demandée à Vierves et non établie par la section.

L'Assemblée générale approuve les modifications au sein des sections.

10. Nominations et démissions (Administrateur délégué et Vérificateur aux comptes)

L'Assemblée générale acte que le vérificateur aux comptes, Jean-Claude Damilot, accepte de poursuivre son mandat pour autant que nous lui demandions.

Christophe Vermonden poursuit son mandat administrateur délégué (1/5^{ème}).

A la suite de notre dernière réunion de l'OA, nous avons suggéré de pouvoir « recruter » l'un.e ou l'autre administrateur.trice, et avons pensé à Annik Schoumaker (une représentante de la Communauté germanophone). Ainsi, J.-M. Boudart informe qu'il a demandé ce jour à Annik Schoumaker si elle serait intéressée à rentrer dans l'OA. Annik Schoumaker accepte de rentrer dans l'OA. Ses compétences professionnelles (prévention, sécurité et bien-être au travail) sont un atout.

L'Assemblée générale approuve et applaudit la nomination d'Annik Schoumaker.

11. Fixation de la rémunération de l'administrateur délégué

Ch. Vermonden sort de la pièce. J.-M. Boudart communique le montant de la rémunération de l'Administrateur délégué.

L'Assemblée générale approuve ce montant.

12. Communication et divers

Le Conseil des sections se réunira le samedi 18/6/2023 dans les locaux de Wierde. Une convocation leur sera prochainement adressée.

C. Cassimans informe le CD de ne pas oublier de clôturer les accès informatiques de M. Dieudonné vers des administrations publiques, sans clôturer l'accès réservé à P. Gohy pour les accises.

L'AG se clôture à 13 h 10.

Pour le CD,

J.-M. Boudart, Ch. Paquet, Th. Malbert, S. Moreels, E. Fauville et Ch. Vermonden.